

Association DEMANDE DE SUBVENTION 2011 (hors investissements)



Présentation de votre association

Nom de votre association	
Sigle	
Objet associatif	
N° SIRET	
N° Déclaration préfecture	

Coordonnées

Adresse du siège social	
Adresse de correspondance (si différente)	
N° Téléphone	
N° Fax	
Courriel	
<input type="checkbox"/> En cochant cette case, j'autorise le Conseil Général des Pyrénées-Orientales à utiliser ces données pour m'envoyer par courriel des informations relatives à ses activités. (La loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.)	
Site internet	

Personne à contacter

Nom du représentant légal (le Président)	
N° Téléphone	
Courriel	
Personne chargée du dossier (le Directeur ou autre)	
N° Téléphone	
Courriel	

Cadre réservé au Conseil général	Service pilote :
	Date de réception du dossier :

Composition du bureau

Président	
Vice-Président	
Secrétaire	
Trésorier	
Autre : ...	
Bureau élu le	

Agréments

Votre association est-elle agréée ? oui non

Type d'agrément	N° d'agrément	Date d'agrément

Moyens

Moyens humains	Salariés	Bénévoles	Mises à disposition	Total
Effectif total				
Equivalent temps plein				
Nombres d'adhérents		Nombre de licenciés		
Montant de la cotisation		Montant global des cotisations		

Mise à disposition de locaux, de matériel ou de personnel
(joindre les conventions de mise à disposition)

Rappels importants

- Pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €, le Conseil général et l'association doivent conclure une **convention** définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.
- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association devra produire au Conseil général, dans un **délai de 6 mois suivant la fin de l'exercice** pour lequel la subvention a été attribuée, un **compte rendu financier** qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Nous vous recommandons de suivre les règles édictées par le Comité de réglementation comptable (règlement 99-01) et notamment d'utiliser le **Plan comptable associatif**.

Références : Loi du 14.04.2000 (Art. 10); Décret du 6.06.2001 (Art. 1); Arrêté du 11.10.2006 (Art. 1)

Présentation de la demande

Présentation de l'action ou du projet associatif pour lequel la subvention est sollicitée

(si vous n'avez pas assez de place pour présenter le projet, vous pouvez joindre un document complémentaire)

Objectifs

Date et lieu de la manifestation (le cas échéant)

Intérêt départemental

Montant de la demande

L'association sollicite le Conseil Général des Pyrénées-Orientales pour un montant de €

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné(e), , président(e) en exercice de l'association

certifie sur l'honneur l'exactitude

des informations portées sur la présente demande et m'engage :

- d'une part, à utiliser l'aide financière allouée conformément à sa destination prévisionnelle et,
- d'autre part, à mettre à disposition ou à fournir toutes pièces justificatives d'utilisation de cette aide.

Fait à le

Prénom, Nom

Fonction

Signature

Pièces à joindre à la demande

- Lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Conseil Général faisant apparaître le projet d'actions pour lequel la subvention est sollicitée
- Statuts (*)
- Déclaration en préfecture (*)
- Copie de l'insertion au Journal officiel (*)
- Certificat d'immatriculation au répertoire INSEE (N° SIRENE)
- Composition du bureau datée et signée
- Composition du conseil d'administration datée et signée
- Déclaration en préfecture du changement de bureau
- Procès verbal du dernier Conseil d'administration
- Procès verbaux des 3 dernières assemblées générales (si non déjà transmis)
- Compte rendu d'activité de l'exercice précédent
- Bilan, compte de résultat et annexes des trois derniers exercices
- Rapport du commissaire aux comptes des trois derniers exercices (le cas échéant et si non déjà transmis)
- Budget prévisionnel de l'association
- Budget prévisionnel de l'action
- Justificatif des aides obtenues auprès d'autres collectivités
- Convention(s) de mises à disposition (éventuelles) avec le Conseil Général ou d'autres partenaires (*)
- Relevé d'identité bancaire de l'association

(*) *A n'envoyer que s'il s'agit d'une première demande ou si des modifications sont intervenues*

Pour tout changement des statuts, des instances dirigeantes ou du siège social, joignez la déclaration en préfecture.

AVERTISSEMENT

aucune demande de subvention ne sera examinée si le dossier est incomplet



Imprimez puis envoyez **par courrier** la demande de subvention à :

Mme la Présidente du Conseil Général
24, quai Sadi Carnot
BP 906
66 906 Perpignan Cedex